Département de l'AUBE

3B

Commune de LA SAULSOTTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 10 000°

Plan d'ensemble

Vu pour être annexé
à la délibération
du 24 Avril 2014
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :
Le Maire,
G.DELORME

Prescription du PLU le 28 avril 2009

Dossier de diffusion suite courrier contrôle de la légalité n °454 du 26 Mai 2014

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
Z rue de la Gare
10150 CHARMONT s/S.
Tél : 03.25.40.05.90
Fax : 03.25.40.05.89
Email : perspectives@perspectives-urba.com

Perspectives

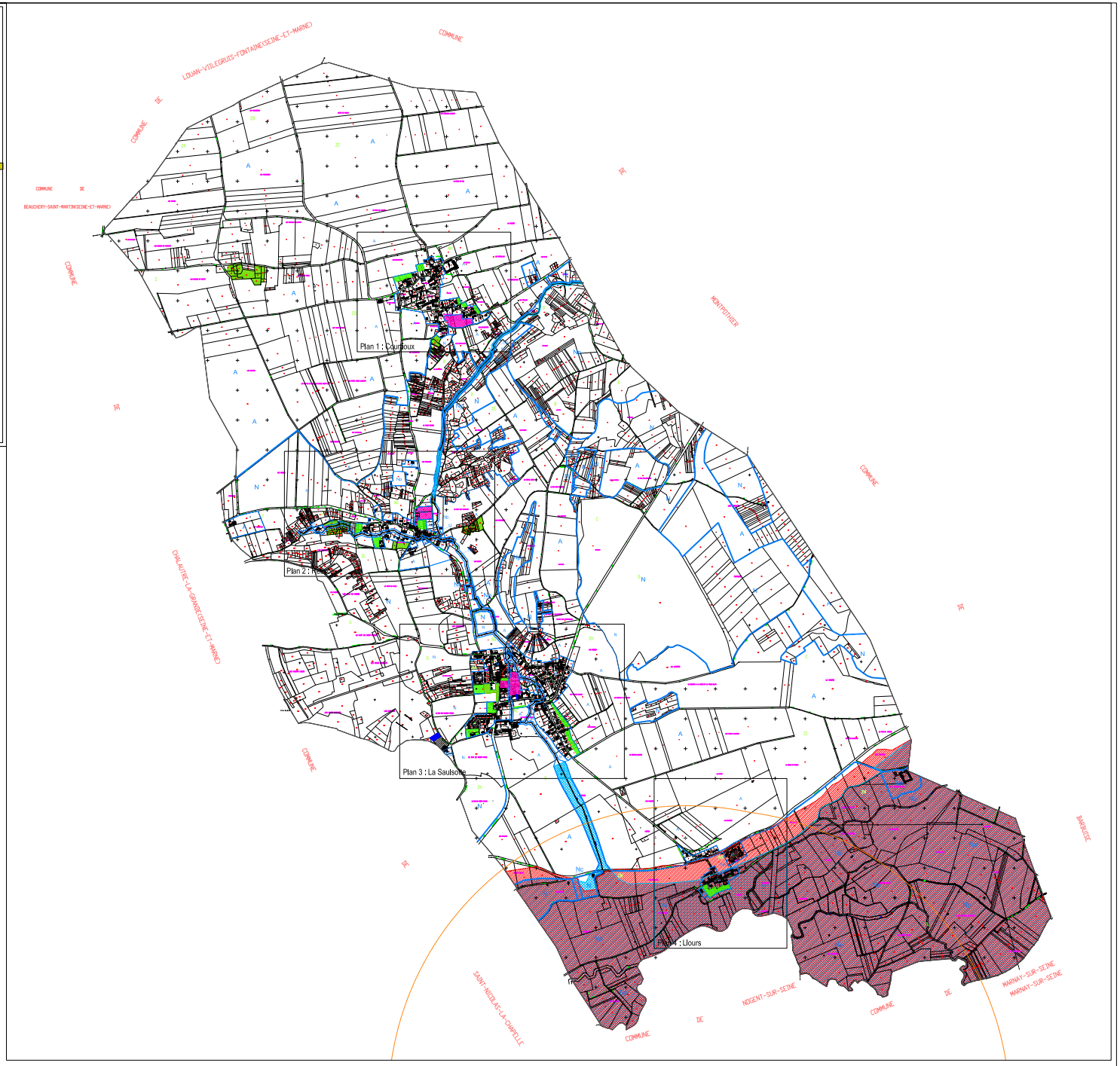

LEGENDE

Limite communale	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Jardins
Emplacement réservé	Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du C.U
Zone inondable (zone regroupant le PPRI en vigueur et la nouvelle cartographie Seine Antéa (à titre indicatif)	
Zone humide	Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Exploitation agricole et périmètre sanitaire (à titre indicatif, au moment de la réalisation du PLU)	Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement
Zone de danger de 2 km de rayon centrée sur les bâtiments réacteurs du centre nucléaire de production d'énergie (à titre indicatif)	

Définition des zones

U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
1AUa	Zone d'urbanisation future avec prescriptions réglementaires spécifiques
2AU	Zone d'urbanisation future L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du P.L.U.
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle
Np	Secteur naturel sensible à protéger
Nj	Secteur de jardin
Nc	Secteur où le stationnement des caravanes est autorisé
Ne	Secteur où l'exploitation des carrières est autorisée

N

Element du patrimoine et du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

1. Sentes
2. "Pont" en pierre
3. "Pont" en pierre
4. Parc arboré de la Commanderie
5. Frêne de la source de la Douée

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Agrandissement du cimetière	Commune
2	Création de voie	Commune

Département de l'AUBE

3C

Commune de LA SAULSOTTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

- échelle 1/2000°

Planche 1 : Courtioux
Planche 2 : Resson

Vu pour être annexé à la délibération du 24 Avril 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Le Maire,
CODELORME

Prescription du PLU le 28 avril 2009

Dossier de diffusion suite courrier contrôle de la légalité n°454 du 26 Mai 2014

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/S.
Tél : 03.25.40.09.90
Fax : 03.25.40.09.89
Email : perspectives@perspectives-urba.com

Perspectives
URBANISME & PAYSAGE

LEGENDE

Limite communale	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Jardins
Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement	① Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du C.U.
Zone humide	Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Définition des zones

U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
1AUa	Zone d'urbanisation future avec prescriptions réglementaires spécifiques
2AU	Zone d'urbanisation future L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du P.L.U.
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle
Np	Secteur naturel sensible à protéger

Element du patrimoine et du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

④ Parc arboré de la Commanderie

⑤ Frêne de la source de la Douée

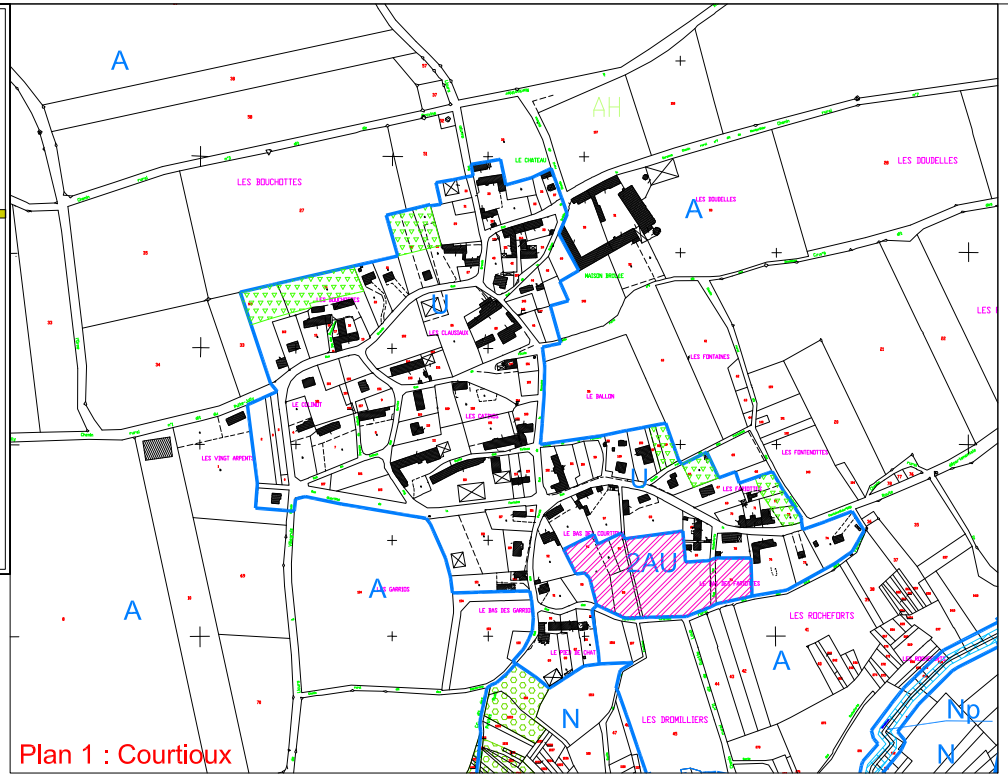

Plan 1 : Courtioux

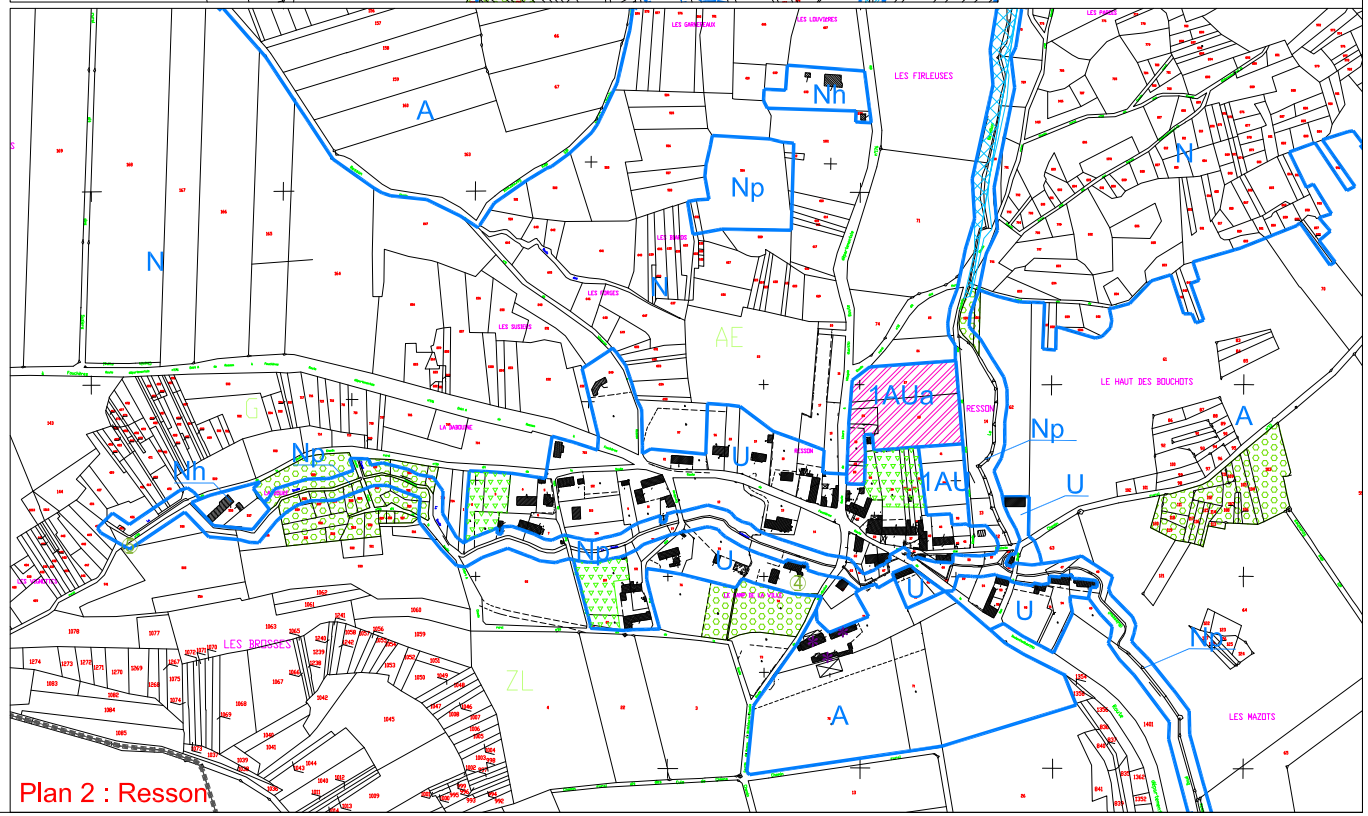

Plan 2 : Resson

Département de l'AUBE

3D

Commune de LA SAULSOTTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

- échelle 1/2000°

Planche 3 : La Saulsotte
Planche 4 : Liours

Vu pour être annexé à la délibération du 24 Avril 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Le Maire,
G. DELORME

Prescription du PLU le 28 avril 2009

Dossier de diffusion suite courrier contrôle de la légalité n°454 du 26 Mai 2014

Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
Place de la Gare
10150 CHAVANGE s/S.
Tél 03.25.40.50.00
Fax 03.25.40.50.09
Email perspectives@perspectives-ter.com

Perspectives

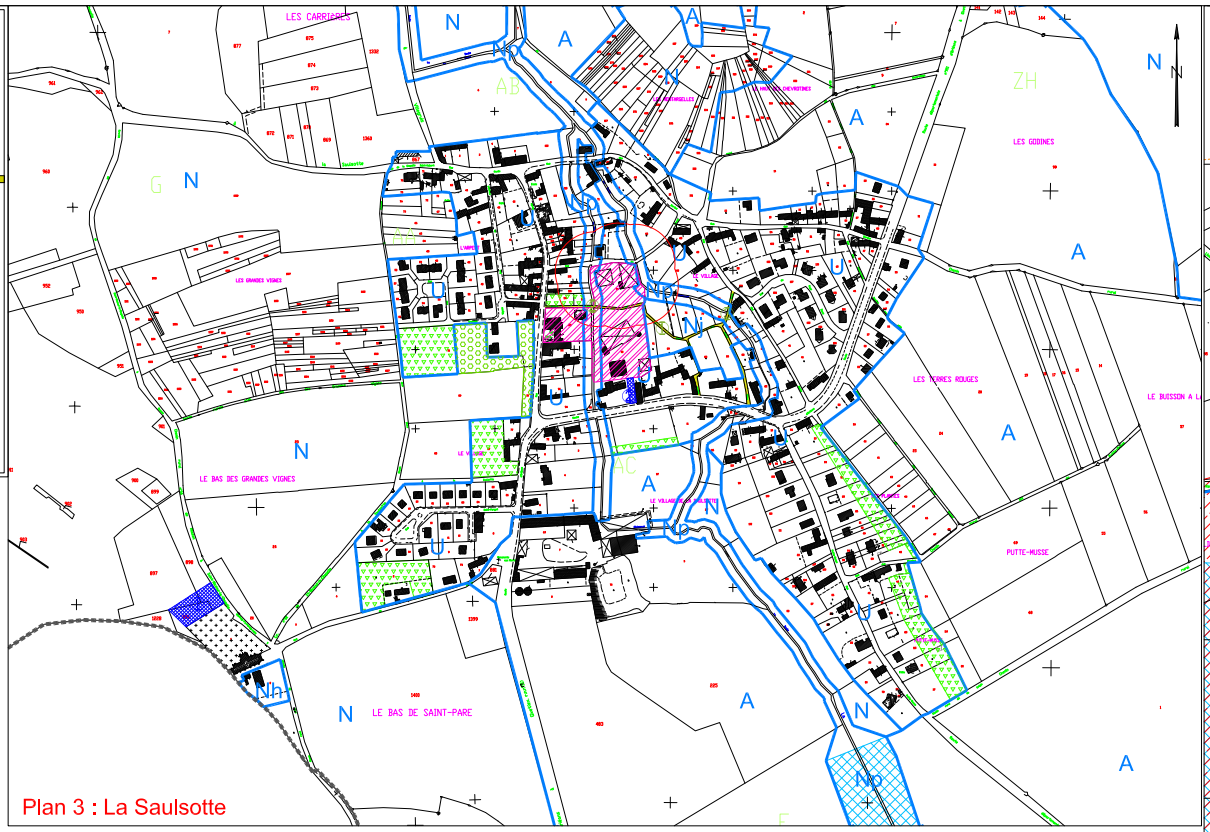

Plan 3 : La Saulsotte

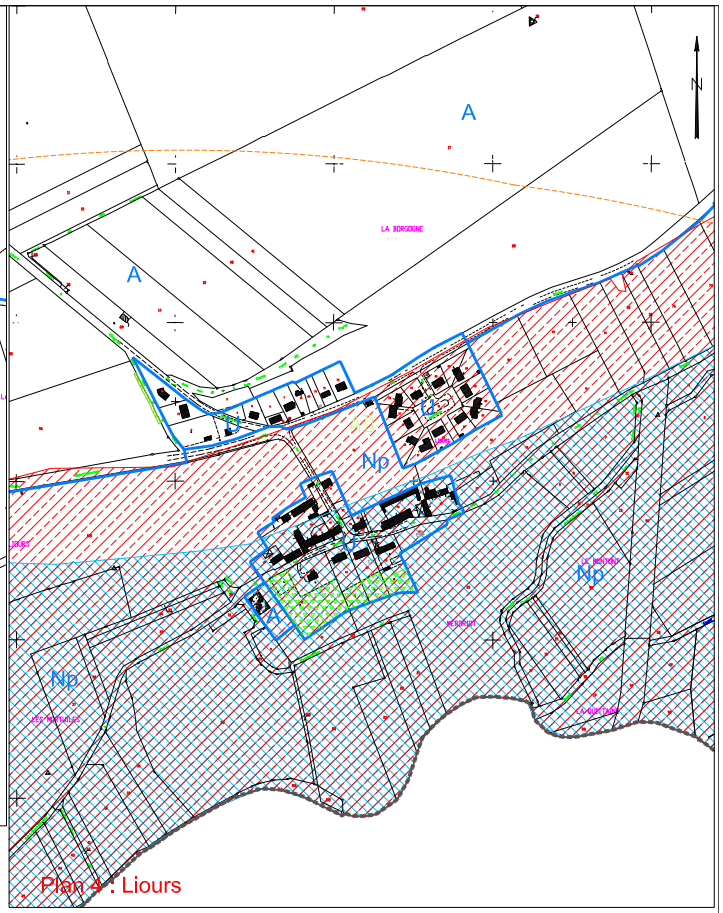

Plan 4 : Liours

LEGENDE

Limite communale	Limite de zone
Espace Boisé Classé	Jardins
Emplacement réservé	(1) Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du C.U
Zone Inondable (zone regroupant le PPRI en vigueur et la nouvelle cartographie Seine Aréa (à titre indicatif)	
Zone humide	
Exploitation agricole et périmètre sanitaire (à ne indiqué au moment de la révision du PLU)	Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement
Zone de danger de 2 km de rayon centrée sur les bâtiments réacteurs du centre nucléaire de production d'énergie (à titre indicatif)	

Définition des zones

U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Np	Secteur naturel sensible à protéger
NJ	Secteur de jardin
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle

N

Element du patrimoine et du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

(1) Sentes
(2) "Pont" en pierre
(3) "Pont" en pierre

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du cimetière	Commune
2	Création de mare	Commune